

COMMISSION DES TERRAINS ET INSTALLATIONS SPORTIVES

Sur convocation Ligne directe: 04.92.15.80.32

MODALITES DE RECOURS

1. Les décisions non disciplinaires du District de la Côte d'Azur peuvent être frappées d'appel dans le délai de sept jours à compter du lendemain du jour de la notification de la décision contestée (par exemple : une décision notifiée le 15 du mois ne peut être contestée que par l'envoi d'un appel, au plus tard, le 22 du mois).

Si le dernier jour tombe un samedi, un dimanche, un jour férié ou chômé, le délai est prorogé jusqu'au premier jour ouvrable suivant.

Le jour de la notification est, selon la méthode utilisée :

- soit le jour de la première présentation de la lettre recommandée.
- soit le jour de la transmission par télécopie ou par courrier électronique (avec accusé de réception).
- soit le jour de la publication de la décision sur le journal officiel ou sur Internet.

Si plusieurs de ces procédures sont utilisées, la première date est prise en compte.

2. L'appel est adressé à la Commission Générale d'Appel par lettre recommandée, télécopie, avec en tête du club dans ces deux cas, ou par courrier électronique envoyé de la messagerie ouverte auprès de la Lique de la Méditerranée.

A la demande de la commission compétente, l'appelant devra être en mesure de produire un accusé de réception de cet envoi. Le non-respect de ces formalités entraîne l'irrecevabilité de l'appel.

- **3.** La commission compétente transmet, par tout moyen, la copie de cet appel aux parties intéressées.
- **4.** Tout appel entraîne la constitution de frais de procédure.

Procès-verbal N°04 Réunion du 22 octobre 2021

Président : M. Marc ERETEO

Membres : MME. MARTINACHE Nathalie - MM. - Denis RICCI - Claude CONTI - Olivier PACE

Le point a été fait concernant les installations devant être contrôlées avant la fin de l'année.

Mairie de Nice : des précisions doivent être apportées concernant certaines installations. Une répartition des prochains contrôles est faite.

Installations:

Beausoleil -> Moneghetti
Carros -> Omnisport
Drap -> Anderloni
La Trinité -> Rostit
Villeneuve Loubet -> Rives du loup

Eclairages:

Biot -> Pierre Bel Grasse -> Jean Girard La Roquette sur Siagne -> Joseph Ferrero Vallauris -> Frères Roustan 2 Villeneuve Loubet -> Claude Mauroy

La séance est levée à 17h00

Le Président de séance :

M. Marc ERETEO

Le Secrétaire de séance :

M. Denis RICCI